

Réseau RAP Bleuet en corymbe - Piégeage 2025

Mouche du bleuet (*Rhagoletis mendax*)

Nombre de captures hebdomadaires par piège

Site	Région	Semaine débutant le										
		26-mai	02-juin	09-juin	16-juin	23-juin	30-juin	07-juil	14-juil	21-juil	28-juil	04-août
1	Montérégie	x			0	0	1	2	0	nd	x	x
2	Montérégie	x			0	0	nd	2	nd	nd	x	x
3	Montérégie	x	x		0	0	0	0	x	x	x	x
4	Montérégie	x	x		0	0	0	1	0	0	x	x
5	Montérégie	x	x		0	nd	2	>1	4	1	x	x
6	Centre-du-Québec	x	x		0	0	0	0	x	x	x	x
7	Centre-du-Québec	x	x	x		0	0	0	0	x	x	x
8	Mauricie	x	x	x		0	0	0	0	nd	x	x
9	Mauricie	x	x	x	x	0	0	0	nd	nd	x	x
10	Chaudière-Appalaches	x	x	x		0	0	0	x	x	x	x
11	Capitale-Nationale		0	0	0	0	0	0	0	x	x	x
12	Capitale-Nationale		0	0	0	0	0	0	0	x	x	x
13	Capitale-Nationale		nd	0	0	0	0	0	0	x	x	x
14	Capitale-Nationale		nd	0	0	0	0	0	0	x	x	x
15	Bas-Saint-Laurent		0	0	0	0	0	0	x	x	x	x

Légende

x : Aucun décompte effectué

| : Installation des pièges

nd : Donnée non disponible

Note 1 : les dates indiquées ne sont pas nécessairement celles des relevés, mais plutôt celles de la semaine du relevé des pièges.

Note 2 : la mouche du bleuet (*Rhagoletis mendax*) peut facilement être confondue avec d'autres insectes similaires : trypète des cerises (*Rhagoletis cingulata*), mouche de la pomme (*Rhagoletis pomonella*) et *Rhagoletis suavis*. Seules les captures indiquées en vert ont été identifiées avec un bon degré de certitude par les collaborateurs du réseau "RAP-Bleuet en corymbe".

Note 3 : les décomptes indiqués peuvent être la somme des captures de plus d'un site. Le nombre de sites inclus dans chacun des décomptes est indiqué dans la colonne "Sites".

Pour en savoir plus, consultez la fiche technique suivante : [Mouche du bleuet](#)